

CGA informations

143

JUIN 2016

**L'ENTREPRISE
DU
XXI^e SIÈCLE**

**Robo coop 21 : sauver
son entreprise en
sauvant la planète ?**

**Économie collaborative :
valeurs de partage ou
partage de valeur ?**

**L'entreprise libérée :
mode ou modèle,
ou un peu des deux,
ou ni l'un ni l'autre ?**

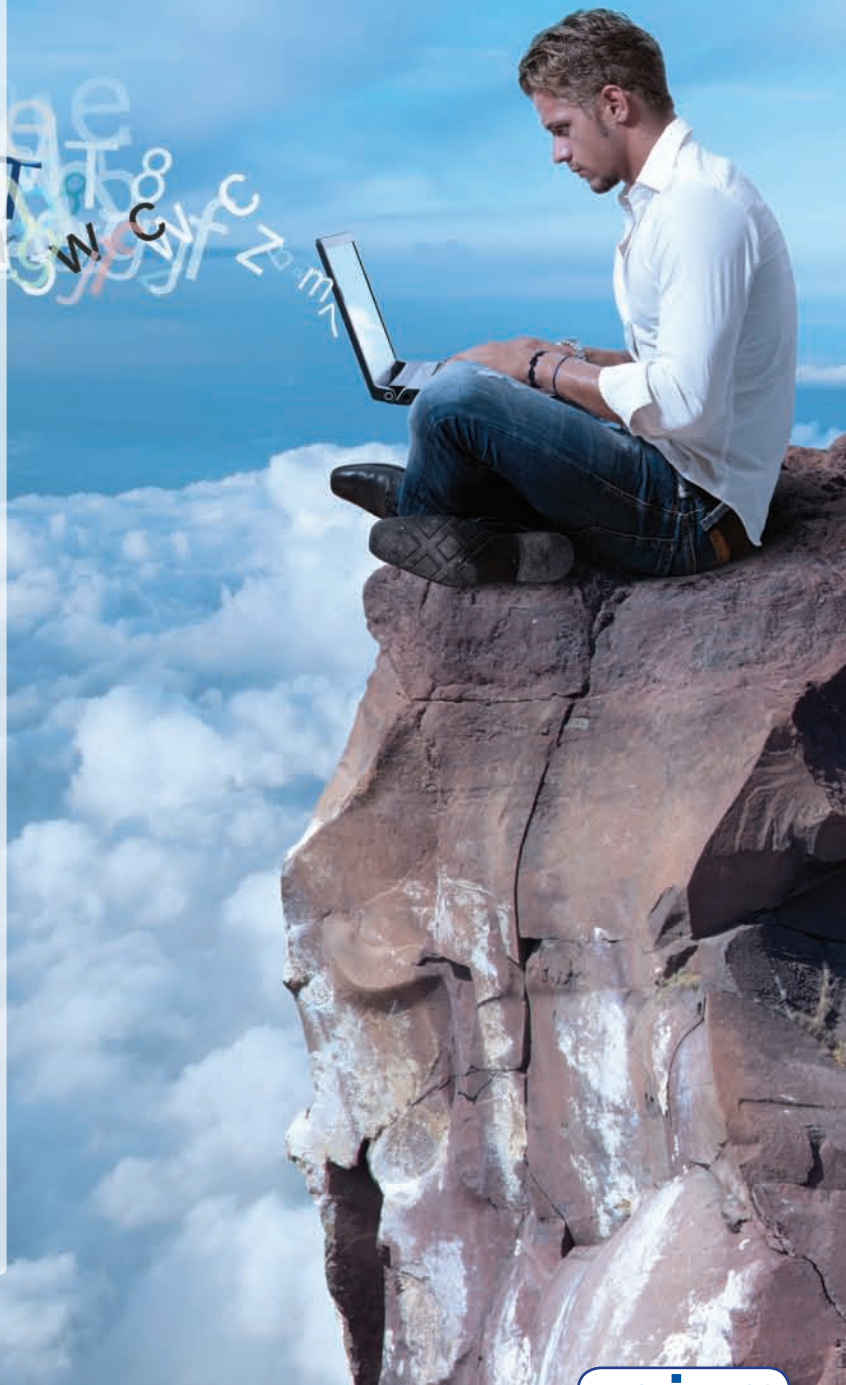
**PME et TPE,
«cœur de cible» de
la cybercriminalité**

**Etre vert ou ne pas être,
telle est la question
pour les entreprises ?**

Le monde de demain

Le compatriote

- Démarche téléphonique,
nouvelle liste d'opposition
- Comment obtenir le label
EPV (Entreprises
du Patrimoine Vivant)





Sommaire

- 3 **THÈME DE RÉFLEXION**
Robo coop 21 : sauver son entreprise en sauvant la planète ?
- 4 **ACCORDS... D'ACCORD !**
Économie collaborative : valeurs de partage ou partage de valeur ?
- 5 **MANAGEMENT LIBÉRÉ**
L'entreprise libérée : mode ou modèle, ou un peu des deux, ou ni l'un ni l'autre ?
- 6 **HACKER PERDU**
PME et TPE, «cœur de cible» de la cybercriminalité
- 7 **TOP CHEF !**
Être vert ou ne pas être, telle est la question pour les entreprises
- 9 **TENDANCE TEMPS DENSE**
Procrastination, demain j'arrête !
- 10 **ACTUALITÉS**
- 11 **INNOVATION**
Le monde de demain
- 12 **LA PAGE DU COMPATRIOTE**
- Démarche téléphonique : nouvelle liste d'opposition
- Comment obtenir le label Entreprises du Patrimoine Vivant
- 13 **CHIFFRES CLÉS**
au 31 mars 2016
- 14 **LE MONDE DE GUIDULE**
L'entreprise du 21^e siècle
- 15 **VU ET REVUE DE PRESSE**
- 16 **LA VIE DE VOTRE CENTRE**

édito

Un peu d'histoire, et une jolie morale

Au néolithique, le concept d'entreprise semble inexistant. Il faut attendre le tout début du XIX^e siècle pour, malgré l'apparition du terme dans le droit (1807) en trouver une acception proche de la nôtre. Elle est donnée par Emile Littré et niche dans un terme de fauconnerie : l'oiseau qui attaque hardiment le gibier, celui-là est « de grande entreprise ».

Au XX^e siècle, l'entreprise (entreprise en anglais d'Amérique du Nord) c'est d'abord le nom de plusieurs navires de guerre et, surtout, celui du navire amiral de la flotte des gentils dans La Guerre des Etoiles.

Mais tout ça, c'était «avant». Aujourd'hui l'entreprise, pour beaucoup, n'est qu'une idée, un ectoplasme qui semble nourrir ces vendeurs de rêves et sorciers qui la bercent et lui facturent à tour de bras des kilos de conseils, une chimère parasitée et stérile, n'engendrant ni richesse partageable, ni objets, ni emplois : rien.

Alors ce serait ça, ce ne serait que ça au XXI^e siècle, l'entreprise ?

Reprenons-nous, et reprenons le manche : rien, une fois de plus, ne saurait nous obliger à laisser les outils, consultants ou financiers, diriger.

L'entreprise du XXI^e siècle, en ce sens, sera celle qui décide de ses objectifs et de ses moyens. Soyons fous : une entreprise adulte.

CGA infos

Robo coop 21 : sauver son entreprise en sauvant la planète ?

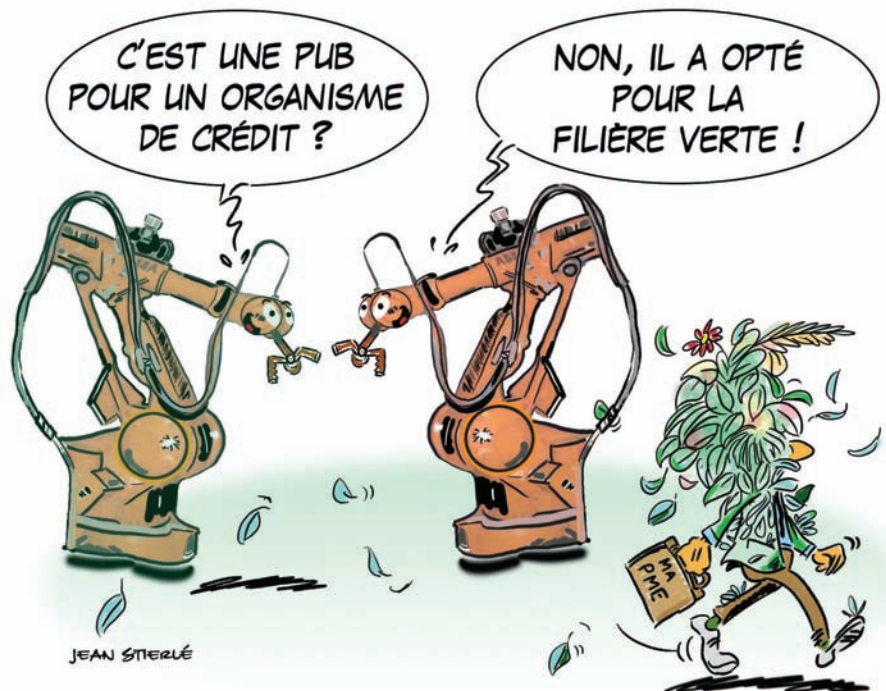
par Gilles Valette

Assurer au quotidien la relation clients, le commercial, la gestion et, le poste le plus important, la production de valeur : un patron de TPE assume différents rôles au cours de sa journée de travail et en dehors. Avec une mission supplémentaire : développer des activités qui prennent en compte l'avenir social économique et environnemental. Et là, d'étonnantes opportunités peuvent apparaître. Portrait-robot du chef d'entreprise capable de sauver le monde.

Avec les tâches « ordinaires » de pilotage d'une entreprise, on estime que c'est une journée de 10h minimum de travail qui se termine. La semaine-type, elle, laisse peu de place à la vie personnelle puisque la grande majorité des entreprises continue leur journée de travail une fois rentrée chez eux, et consacre six jours sur sept à leur activité. « Et il se reposa au 7^e jour » ne fonctionne pas pour 20% d'entre eux. Jours de repos comme maladie n'y changent rien puisque 80% de professionnels travaillent dans ces circonstances. Difficulté à décrocher, facilité de lecture des mails à son domicile, exigences des clients à des heures étonnantes, etc. Oui, le quotidien du patron de TPE est loin d'être un long fleuve tranquille.

Un super pouvoir en option obligatoire : la vision de l'avenir

Mais il faut aussi... penser l'avenir. Et, au milieu de la jungle des procédures, contrôles, bordereaux et autres négociations avec les banques et l'administration, la COP 21 est bien un curieux point lumineux qui est apparu fin 2015... brouillé par de tristes événements mais pourtant toujours là. Elle pourrait bien être une aubaine pour les entreprises, grâce aux investissements à venir. L'ambition des engagements pris est très claire : associer davantage les entreprises à la filière verte, « rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017 » grâce au crédit d'impôt, à la



TVA réduite et à l'éco-prêt à taux zéro, et « créer 100 000 emplois verts ». Les chefs d'entreprises qui auront intégré ces informations auront une longueur d'avance sur leurs concurrents.

Dans la même optique, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) soutient des projets de recherche, de développement et d'innovation via des appels d'offres pour les PME innovantes. Ses objectifs ? Contribuer à la production de nouvelles connaissances, réaliser des « outils d'aide à la décision pour les collectivités ou les professionnels » et soutenir le développement en vue de la commercialisation de solutions. Dans cette optique, les projets lauréats

reçoivent soit une aide financière de la part de l'ADEME, soit un accompagnement sur certains points : réalisation d'études, actions de communication, formation, etc.

Patrons de TPE qui vous posez la question de savoir si certains de vos services ou offres correspondent aux critères de l'ADEME et pourraient se voir financés en partie, vous pouvez vous renseigner sur : <http://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets>.

Economie circulaire, recyclage du plastique, réseaux de chaleur, etc. Tout y est.

Économie collaborative : valeurs de partage ou partage de valeur ?

par Cécile G. et Jean M.

Les Québécois les appellent «les accordeurs» : ils portent les valeurs et les pratiques de l'économie collaborative. Mais chez nous, le sujet est en passe de devenir celui du désaccord. Valeurs humaines d'abord ou pure volonté lucrative sous de faux-semblants ? Pas facile d'accorder les violons.

Depuis quelques années, c'est la foire aux termes et aux appellations les plus savantes. Il est rapidement facile de mélanger économie collaborative, économie sociale et solidaire, économie du partage... et arrive là-dessus l'Uberisation ! Alors, l'économie collaborative, qu'est-ce que c'est ? Avant tout, elle repose sur une parfaite utilisation de la digitalisation, ce qui permet de penser le service client d'une manière nouvelle, en s'appuyant sur les possibilités des plateformes en ligne.

Celles-ci jouent un rôle d'intermédiaire accéléré, moyennant des commissions toujours présentes. Cette utilisation de l'apport numérique est essentielle car il met en pratique le principe de base de l'économie collaborative, à savoir que l'usage d'un bien est plus important que sa propriété. Vous n'avez pas de voiture mais vous avez besoin d'en utiliser une pendant quelques jours ? Vous pouvez utiliser la voiture d'un particulier qui laisse la sienne la plupart du temps bien au chaud, au garage. En ce sens, oui, cette nouvelle forme d'économie révolutionne les façons de produire et d'échanger.

Echanges marchands et appartenance à une communauté

Collaborative, cette économie, car elle repose ensuite sur la création d'un sentiment d'appartenance à une communauté en jouant sur l'émotion, l'échange, la richesse des rapports humains. Sur AirBnB, on vante d'abord la communauté et l'envie de rencontre des «hôtes»... Des hôtes qui recherchent souvent plus à renflouer leur porte-monnaie qu'à augmenter le nombre de leurs amis. *«Il faut se rappeler que la finalité d'Airbnb n'est pas de mettre en relation un jeune Parisien et un jeune New-Yorkais. Sa finalité, c'est de gagner du fric»*, affirme Hugues Sibille, directeur du Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire. Donc non, l'économie collaborative ne révolutionne pas les rapports humains.

A l'évidence, cette organisation économique, cette nouvelle façon de produire, de vendre, de mettre en relation l'offre et la demande casse les codes. Praticité d'utilisation des plateformes, accessibilité de tout type de produits



et services : elle séduit les utilisateurs. En des temps de réglementations toujours plus nombreuses, difficile de ne pas y voir quelque chose qui se rapproche de la liberté et une manière de compenser les faibles perspectives de croissance et d'emploi. C'est paradoxalement cet espace de liberté «non contrôlé» qui effraie les entrepreneurs. Légitimement, ils critiquent l'absence de création de valeur pour qui que ce soit. Au-delà du nouveau service rendu aux clients, ces nouvelles entreprises investissent peu, créent peu d'emploi, ne subissent pas les mêmes charges fiscales que les autres structures en France.

Reste que ces modes d'échange sont là, plébiscités comme mode de vie plutôt que comme modèle. Et si l'économie collaborative ne supplante pas les approches plus classiques de l'économie de marché, elle va y prendre place et surtout introduira des «gènes mutants» qui vont faire bouger les cadres, les horizons. A suivre, donc.

L'entreprise libérée : mode ou modèle, ou un peu des deux, ou ni l'un ni l'autre ?

par La belle idée

Diriger une entreprise ou y travailler, c'est s'exposer à un peu de schizophrénie. Côté lumière, on parle bien-être au travail, innovation participative et nouvelles méthodes de management ; côté ombre, c'est «burn out»¹, manque de reconnaissance, perte de sens du travail². Mais depuis quelques temps, arrive la solution de «l'entreprise libérée», forme de management fondée sur l'autonomie du salarié.

A première vue, l'entreprise libérée est une belle expression désignant toute entreprise qui utilise le bien-être au travail pour accroître ses performances. Avec la promesse pour les employés d'être libérés de la hiérarchie et du contrôle (*exit les procédures à suivre, les autorisations à demander à la hiérarchie et les contrôleurs externes*). Si la formule «entreprise libérée» peut d'abord faire penser à celle d'un doux rêveur, tout est ancré sur des observations pragmatiques. En premier lieu, celui dont les boucles de contrôle représentent un coût énorme pour les entreprises quelle que soit leur taille : le coût direct avec la lourdeur du fonctionnement des systèmes de contrôle et le coût indirect, puisque le contrôle est vécu le plus souvent comme une contrainte et «démobilise». Partant de ces constats, Jean-François Zobrist, ex-patron de FAVI (*entreprise picarde qui conçoit et réalise des pièces techniques en fonderie*), déploie un raisonnement imparable : «le but de toute entreprise est la pérennité, or, il n'y a pas de performance sans bonheur. Pour que les travailleurs soient heureux, il faut leur faire confiance». Et il explique ses 15 années d'expérimentation réussie dans «L'essentiel du Management par la confiance, d'un Petit patron naïf et paresseux».



Tous responsables ?

Ce changement de cap s'accompagne, bien sûr, de changements forts. Dans les livres, en conférence, ou émissions de télé, c'est l'entreprise idéale : responsabilité et épanouissement. Vrai en partie, mais la réduction du nombre de niveaux dans l'organisation ne fait pas que des gagnants. Si les commerciaux et ceux qui sont au plus près de la production sont responsabilisés, les cadres, eux, sont souvent présentés comme des charges non productives et le capitaine, lui, se concentre sur 2 fonctions essentielles : la création de valeur ajoutée et la recherche de chiffres d'affaires futurs.

Attention à ne pas se croire dans le monde des «bisounours» et à assimiler trop vite entreprise libérée et bonheur au travail. Car, avec les responsabilités, viennent les contraintes. Et c'est bien dans une logique de performance pure qu'est mis en place ce type de système : sans forcément gagner plus, les salariés vont développer de nouvelles compétences parce qu'ils se sentent libres. Le simple fait que des mala-

dies professionnelles et des cas de burn out apparaissent aussi dans ces structures parle de lui-même.

Reste que cette idée d'entreprise libérée a le mérite de poser la question du bonheur au travail. Certaines entreprises, comme Maviflex –*conception de volets, à Décines (69)* –, l'ont bien compris et travaillent sur la flexibilité du travail. Les horaires des salariés sont aménagés en fonction de leurs contraintes personnelles : «*parfois, nos collaborateurs se sentaient obligés de poser une journée de peur d'arriver en retard, le temps par exemple de déposer les enfants chez la nourrice s'ils étaient malades. Nous avons gagné 117 jours travaillés supplémentaires l'an passé*», explique Anne-Sophie Panseri, présidente de la société. Question de dosage, d'adaptation aussi. Mais l'entreprise libérée n'est pas forcément le modèle qui dominera demain.

1. 3 millions de travailleurs estimés au bord du burn-out en France. Étude publiée le 22/01/2004 par le cabinet Technologia, réalisée en ligne pendant 3 semaines auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 actifs.
2. Apparition de la catégorie dite des «bullshit jobs». Traduction sans précaution : «jobs à la c--»

PME et TPE, «cœur de cible» de la cybercriminalité

par Camille et Michèle, CGA 13

A l'ère du numérique, où le cybercrime est devenu un risque majeur, les TPE et les PME françaises sont des plus démunies devant un tel phénomène. Pour les plus petites structures, la cyberfraude peut mener au dépôt de bilan.

Rançonnement, ransomware, phishing, hameçonnage, cheval de Troie, etc. Non, vous n'êtes pas devant un épisode de la série télévisée «Les Experts Cyber», où Patricia Arquette dirige une brigade spécialisée dans le crime cybernétique. Aujourd'hui, ce vocabulaire désigne les escroqueries numériques quotidiennes. Quand la réalité dépasse la fiction.

Le TOP 3 des cyberfraudes

Les fraudeurs rivalisent d'inventivité pour proposer des entournoupes de plus en plus difficiles à débusquer. Voici le top 3 des cyberfraudes.

Dans la **Fraude au Président**, le fraudeur se fait passer pour le dirigeant ou un supérieur hiérarchique et donne ordre au collaborateur d'effectuer un virement à l'international sous le prétexte d'une dette à régler, de provision de contrat...

Une secrétaire de direction témoigne : *«j'étais à deux doigts d'envoyer le virement (de 400 000 €) et puis j'ai eu un dernier doute. Cela s'est joué à rien. J'ai préféré passer un dernier coup de fil à mon directeur. Il a compris tout de suite».*

Phishing, hameçonnage ou filutage : la fraude à l'ingénierie sociale est également très répandue. Dans ce cas, le fraudeur va se présenter comme un tiers de confiance (administration, banque) pour obtenir des informations confidentielles. Le passage aux nouvelles normes des virements SEPA a été une aubaine pour les pirates. De nombreuses entreprises se sont laissées piéger.

Avec les usurpations d'identité,



l'envoi par e-mail de virus en pièce jointe est une technique également très prisée des fraudeurs.

Le plus souvent, l'ouverture de la pièce jointe entraîne un cryptage des données de l'entreprise qui ne sont libérables qu'après versement d'une rançon : **c'est le rançonnement, ou ransomware.**

Attention : les mails accompagnant ces pièces-jointes se présentent de plus en plus de manière impeccable (aucune faute, des formulations correctes, etc.).

Que faire pour se prémunir d'une cyberattaque ?

80% des risques peuvent être évités avec des mesures simples. Les entrepreneurs doivent sensibiliser l'ensemble de leurs collaborateurs.

La vigilance doit être accrue pendant les périodes de congés, car 50% des fraudes sont réalisées durant les vacances, les veilles de ponts ou les déplacements professionnels des décideurs. Il est prudent que les ser-

vices comptables de l'entreprise vérifient chaque demande inhabituelle auprès de la direction ou d'autres collaborateurs. Les confirmations de virements par fax sont à éviter. Il convient de les remplacer par des délégations de paiements au sein de l'entreprise. Et les mails «douteux» (bien souvent, de simples envois de liens internet par un obscur destinataire, ou bien des textes avec des fautes d'orthographe et 0 accent) doivent faire l'objet de vérifications.

Au niveau technique, voici de quoi se compose votre arsenal : une mise à jour régulière des antivirus, la fréquence des sauvegardes, l'utilisation de mots de passe «costauds» et leur changement régulier. Et vous voici parés.

Attention : la cybercriminalité exploite la défaillance humaine, qui est à la base de 98% des problèmes de sécurité informatique. En conséquence, et surtout, **sachez retenir le dernier clic.** Les experts-comptables sont au fait de tous ces problèmes, n'hésitez pas à consulter le vôtre.

Etre vert ou ne pas être, telle est la question pour les entreprises

par La belle idée

Méticulosité dans l'administratif, rigueur dans les comptes, respect des obligations sociales, fiscales, normatives toujours plus nombreuses, ... Les injonctions faites aux entrepreneurs se multiplient à un moment où, dans certaines structures, les comptes prennent une inquiétante teinte rouge mûr. Arrive maintenant une nouvelle injonction : celle de mettre en place de bonnes pratiques environnementales. Alors, l'écologie : charge supplémentaire pour les entreprises ou opportunité ?

«Consommation responsable», «production verte», «respect de l'environnement», «développement durable». Ces expressions ont dominé la fin 2015 sur un petit air de Cop 21 avec un même constat : celui d'une demande sociétale forte pour le respect de la biodiversité et une meilleure gestion des ressources naturelles. Et cela, la certification «Engagement biodiversité» l'a bien compris. Cette certification couronne les entreprises ayant inscrit la biodiversité au cœur de leur stratégie et déployé des actions allant dans ce sens. Un mot (non-mâché) du directeur général d'Ecocert, Laurent Croguennec sur le sujet : *«Nous ne certifions pas les pelouses qui agrémentent un siège social, la végétalisation du bâti et surtout pas les actions de greenwashing, mais la manière dont ces structures positionnent l'enjeu de la biodiversité au cœur de leur stratégie et de leur modèle d'affaires».*

Dans ses rangs, des grandes entreprises –comme Guerlain– ou des petites –comme IDEM pour Innovation Développement Eco-Matériaux– une société bourguignonne qui a développé le Novidem, un isolant à base d'une matière première pour le moins étonnante : le carton recyclé. Moins cher à transformer que le papier, la ouate de



cellulose qui en est extraite a des performances thermiques qui n'ont rien à envier aux isolants que l'on connaît (laines minérales ou panneaux de fibres de bois par exemple), mais affiche des prix que les isolants classiques pourraient, eux, lui envier. Comptez 80 centimes d'euro par kilo d'ouate de cellulose TTC. La société précise avoir optimisé toute sa chaîne de production, de façon à trier au mieux les matériaux avant leur transformation. Le soleil brille sur le carton puisque cette solution

a été présentée sur le stand de l'INPI sous la verrière du Grand Palais, lors de Solutions COP21.

Une ligne de conduite : Evolution du «business model»

Les entreprises s'adaptent et font bouger les lignes. Nespresso a ainsi mis en place deux chantiers : l'un au niveau du recyclage de ses capsules (cf. Brèves CGA n°142), le second au niveau de sa production. *«Dans le*



café, tout se joue dans 30 centimètres de sol», rappelle Arnaud Deschamps, DG de Nespresso France. La culture de l'arabica demandant beaucoup d'attention, Nespresso s'est réorganisé en mettant en place une relation directe avec les 63 000 exploitants de café de 11 pays différents (adieu les intermédiaires). Ils ont été accompagnés par des ONG et des agronomes pour protéger les caféiers et améliorer la gestion des ressources en eau. Bénéfique des deux côtés puisque les prix d'achats sont maintenant plus élevés, des coopératives et une caisse de retraite ont été mises en place... Bingo pour Nespresso : l'image se modifie, s'améliore, tout en étant fondée sur des actions solides !

D'autres inscrivent l'écologie au cœur de leur offre. C'est le cas de l'hôtel La Pérouse, partenaire de la démarche Passeport Vert qui, en Loire Atlantique, promeut un tourisme dit «durable». L'hôtel nantais a mis en place une vraie démarche de développement durable : matériaux naturels dans les chambres, tri de tous les déchets y compris les ampoules et les piles utilisées, gels douches bios, travail sur la lumière... Toujours dans l'hôtellerie, et toujours à l'Ouest mais à

Guérande cette fois-ci, Gregory Portner est à l'origine du concept Econuit, un type d'hôtel économique et écologique où tout est pensé pour l'environnement. De la récupération d'eau de pluie jusqu'au petit-déjeuner constitué de produits locaux, en passant par l'utilisation de produits d'entretien biodégradables, cet hôtel 2 étoiles est sur tous les fronts. Y compris sur ceux du confort et de l'économique. Comptez 39 € si vous venez seul, et le double si toute la petite tribu vous accompagne, pour des chambres bien pensées et douillettes. Et en bonus, au petit-déjeuner : le miel produit par les abeilles dont les ruches sont installées sur le toit et qui se nourrissent dans la prairie que l'hôtel ensemeince pour ses petites reines et leurs ouvrières !

Un constat : l'action environnementale devient un argument marketing

Attention : avoir du fond c'est bien. Avoir du fond sans la forme, à un moment où s'ouvre le chapitre de la surenchère des arguments dits verts, c'est plus embêtant. Et avoir du fond contre la forme, cela s'appelle du greenwashing. Ou comment verdir son discours tout en continuant d'en faire des vertes et des pas mûres.

Ce faisant, c'est courir le risque

de se voir décerner le Prix Pinocchio qui récompense, tous les ans, l'entreprise à tendance schizophrène, celle dont les pratiques quotidiennes sont le plus en décalage avec les discours dits responsables. Organisés par les Amis de la Terre, en partenariat avec le CRID et Peuples Solidaires-Action Aid France, les Prix Pinocchio mettent à jour les entreprises qui se blanchissent avec un discours «vert». Tous les internautes peuvent voter pour les grands gagnants (ou grands perdants, tout est question de point de vue). Cette année, à l'occasion de la COP 21, les trois entreprises dont les actions ont été jugées les plus nuisibles pour le climat et les communautés dans le monde, dont l'influence saperait les actions sur le changement climatique, se sont vues décerner des prix d'excellence lors d'une cérémonie publique. Sans les nommer, les lauréats sont : une banque qui finance l'exploitation du charbon à travers le monde ; une société pétrolière qui a utilisé ses relations pour pousser des opérations, intéressantes pour elle, d'exploitation de pétrole et gaz de schiste ; enfin, un grand groupe sponsor de la COP 21 promouvant le nucléaire comme énergie propre. Forte demande de la part des clients (de tout profil), vraie différenciation par rapport aux autres structures qui font moins ou, pour certaines, qui font mal... Le super-patron de la TPE d'aujourd'hui a tout intérêt à utiliser ses super-pouvoirs pour se placer sur le créneau de l'environnement.

Procrastination, demain j'arrête !

par Murielle Loison

«Je le ferai plus tard, demain, un jour, pas eu le temps, trop compliqué...». Ces phrases vous disent quelque chose ? Vous vous réveillez le matin plein d'entrain, prêt à abattre la « liste des choses à faire » scotchée sur votre frigo, sans jamais y parvenir ? Il y a de fortes chances pour que vous procrastiniez, du latin «pro» (en avant) et «crastinus» (lendemain). C'est-à-dire que vous repoussez à plus tard ce que vous pourriez faire maintenant. Comment faire ?

Pour vous défaire progressivement de cette mauvaise habitude, il vous faudra en déterminer les causes et repérer les situations qui invariablement vous font remettre à plus tard.

Dans le désordre, on trouve :

- la **minimisation de l'importance** des tâches à accomplir,
- la **peur du changement** (*prendre ce fameux rendez-vous pour un bilan de santé, faire un régime... autant d'événements qui bouleverseraient vos petites habitudes*),
- le **perfectionnisme** (*vous êtes du genre à vous dire que refaire du sport sans en faire deux fois par jour ne sert à rien, donc vous laissez vos baskets au placard*),
- le **désir de préserver votre estime personnelle** (*car oui, remettre au lendemain, c'est éviter d'échouer... mais aussi de réussir !*).

Vous devrez apprendre à vous focaliser sur les bénéfices, puisque bien souvent la procrastination vous a fait perdre de l'argent (*majoration suite à paiement tardif, réclamation d'un client pas traitée, etc.*). Ce ne sera pas toujours facile, vous devrez souvent forcer votre nature.

Procrastination : comment s'en sortir ?

Mode d'emploi :

- **Focalisez vos efforts sur des objectifs simples et immédiats.**



Décomposez vos objectifs en étapes et concentrez-vous uniquement sur la prochaine. Exemple : Courir, c'est 1. Programmer un horaire précis sur votre agenda, 2. Ne jamais le remettre sauf cas de force majeure, 3. Enfiler la tenue de sport, 4. Mettre les chaussures, 5. Courir quelques secondes...

- **Fixer des échéances claires**, les inscrire sur votre agenda et, grâce à nos formidables outils numériques, créer un rappel 2 à 3 jours avant la date butoir –avec les délicates alarmes qui vont bien– pour ne plus rien manquer. Si le projet court sur une plus longue période, établissez un rétro-planning en partant de la date d'échéance du projet.

- **Listez ce que vous devez faire** en un jour, puis une semaine, et faites un point entre ce que vous avez réalisé et votre liste de départ. Si l'écart est trop grand, c'est que vous ne savez pas jauger ce qui est

réaliste dans votre cas. **Surestimez toujours le temps** nécessaire à la réalisation d'une tâche (*multipliez par 2, voire par 3*). Vous éviterez ainsi la déception. **Comptabilisez aussi le temps que vous passez sur chaque tâche**. Certes, c'est fastidieux au début mais, très rapidement, les durées s'enregistreront dans votre tête et votre liste deviendra réaliste.

- **Offrez-vous des récompenses** pour chaque tâche accomplie dans les temps. Cessez de culpabiliser et surtout de viser la perfection.

- **Faites tomber les limites mentales** qui vous poussent à l'inaction : «Je manque de temps», «Je ne l'ai jamais fait». Au contraire, **étendez votre zone de confort** en acceptant d'effectuer des tâches nouvelles. Vous serez content de vous !

Alors, «demain, j'arrête (de remettre à demain)» ou «maintenant, je m'y mets»? Chiche !

Actu... Actu... Actu...



Interdiction des sacs plastique à usage unique en caisse

Initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2016, l'entrée en vigueur du décret portant sur l'interdiction des sacs de caisse en plastique à usage unique gratuits ou payants a été repoussée au 1^{er} juillet 2016.

A cette date, seuls pourront être distribués pour emballer les marchandises : les sacs plastiques réutilisables de plus de 50 µm d'épaisseur (gratuits ou payants en caisse), les sacs pour emballage de fruits et légumes en vrac, les sacs constitués d'une autre matière que le plastique (papier, carton, tissu, etc.), les sacs compostables constitués de matières biosourcées c'est-à-dire à base de matière végétale, à condition d'avoir une épaisseur supérieure à 50 µm.

Cadeaux et bons d'achat offerts aux salariés

Ils sont exonérés des cotisations et contribution de la Sécurité sociale lorsque leur montant global ne dépasse pas 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 161 € pour 2016.

Ce plafond s'apprécie par salarié et par enfant jusqu'à 16 ans révolus.

Les cadeaux ou bons d'achat peuvent être distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année ou

d'autres événements concernant directement le salarié : naissance, mariage ou Pacs, départ en retraite, fêtes des mères et des pères, Sainte Catherine, Saint Nicolas ou rentrée scolaire.

Où trouver les informations légales des entreprises ?

Le site www.pple.fr est un nouveau portail de la publicité légale donnant gratuitement accès à l'ensemble des informations légales sur les sociétés, les entreprises commerciales et les fonds de commerce.

Il recense les informations diffusées sur : actulegales.fr (référencement des annonces publiées dans 600 journaux d'annonces légales), infogreffe.fr (centralisation des documents déposés au registre du commerce et des sociétés), et bodacc.fr (assure la publicité des actes enregistrés au RCS).

Prime d'activité pour les travailleurs indépendants ?

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le volet activité du RSA et la prime pour l'emploi qui ont fusionné.

Désormais, les travailleurs indépendants peuvent en bénéficier si leur dernier chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas les seuils

du régime micro (32 900 € pour les prestations de service ou 82 200 € pour les activités commerciales d'achat/vente, de restauration et d'hébergement).

La prime d'activité est versée chaque mois par la Caisse d'Allocations familiales.

Elle est calculée en fonction du chiffre d'affaires trimestriel ou des bénéfices industriels et commerciaux et tient compte de la composition et des ressources du foyer fiscal du travailleur indépendant.

Cette prime est non imposable mais soumise à la CRDS.

TVA à 5,5% ou à 10% : pas d'attestation pour les travaux de moins de 300 € !

L'Administration fiscale vient de préciser le 2 mars 2016 que l'attestation simplifiée, nécessaire pour bénéficier du taux réduit de TVA sur les travaux de réparation et d'entretien réalisés dans un logement ancien, n'est obligatoire que pour les travaux dont le montant dépasse 300 € TTC.

En dessous de ce montant, l'entreprise doit indiquer sur sa facture le nom et l'adresse du client et de l'immeuble objet des travaux, la nature des travaux et la mention selon laquelle l'immeuble est achevé depuis plus de 2 ans. ■

Le monde de demain par La belle idée

Héphaïstos, artisan divin chez les Grecs et capable de maîtriser les énergies, peut aller se rhabiller. Aujourd'hui, nous nous approprions cette maîtrise en nous éloignant de la dépendance énergétique. Il est bientôt fini le temps où nous subissons, faute de batterie, les extinctions de nos appareils en tout genre après quelques heures de fonctionnement. L'autonomie énergétique a le vent en poupe et les usages se multiplient : du repas chaud cuisiné grâce à des plaques alimentées par une éolienne portable au porte-documents nomade, en passant par la douche autonome au cœur du désert après une course de plusieurs heures... les horizons sont clairs, pleins d'énergie et d'idées.

Les produits (inoffensifs mais efficaces) de Dracula

Qui ? DRACULA Technologies.
Vampire en chef : Brice Cruchon.
Localisation : Valence.

Quoi ? Commercialisation de panneaux photovoltaïques organiques souples, créés par impression numérique. Posez ces panneaux sur un appareil électronique ou électrique, et il produira sa propre énergie. Et pas besoin de compter les moutons, le procédé est instantané : l'empilement des couches d'encre sur un film plastique crée un courant capable d'alimenter les objets. Il peut même les rendre électroluminescents ! Le slogan de l'entreprise «*With Dracula Technologies even vampires can see the light*» fait sens.

Fin 2015, DRACULA Technologies a commercialisé le 1^{er} produit de sa gamme Nomad Business qui, comme de juste, s'adresse aux professionnels ne tenant pas en place : un porte-documents autonome avec chargeur photovoltaïque.

Où trouver les produits :

<http://www.dracula-technologies.com/nos-produits>, Raidlight (entreprise pionnière du trail et des activités outdoor perchée à Saint-Pierre-de-Chartreuse), et Lumtrack à Grenoble (vente de panneaux solaires souples).



DRACULA Technologies.

Vampire en chef, Brice Cruchon.
Localisation, Valence.

La société Janulus.

Fondée par deux frères islandais,
Einar et August Agusstson.

Le Vent du Nord apporte les éoliennes portables

Qui ? La société JANULUS. Fondée par deux frères islandais, Einar et August Agusstson.

Quoi ? Des éoliennes portables, déclinées en 4 tailles.

La plus petite, pliable, tient dans un sac à dos et permet de recharger appareils électriques en randonnée ou ordinateurs sur un chantier.

La plus grande, 2 mètres de haut pour 19 kg, peut alimenter une voiture électrique ou une maison⁽¹⁾.

Plusieurs positions de pales sont possibles en fonction de la force des vents (car un produit autonome, c'est bien mais un produit autonome qui s'adapte à toutes les configurations, c'est mieux).

Où trouver les produits :

Après la prévente des éoliennes via 2 campagnes de levée de fonds en 2014 puis 2015, les commandes se font désormais sur le site de Janulus : <http://www.janulus.com/>

Bientôt, le passage de l'autonomisation de nos objets à l'autonomisation de nos lieux de vie. Et cette marche, certains la franchissent. Comme la start-up ZEST, rattachée au groupe Brunet, entreprise de BTP à Ambérieu-en-Bugey. Celle-ci développe des modules (plug Énergie, Eau, Télécom, etc.) permettant d'autonomiser tout type de structure. L'ensemble est quotidiennement expérimenté dans les locaux du groupe, prototype de bâtiment autonome et nomade, complètement déconnecté de tout type de réseau.

⁽¹⁾ cf. législation en vigueur dans le pays.



Le compatriote vous informe...

Démarchage téléphonique : nouvelle liste d'opposition en place à partir du 1^{er} juin 2016

À partir du 1^{er} juin 2016, les consommateurs pourront s'inscrire sur la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique, gérée par la société Opposetel. C'est ce que vient d'indiquer la secrétaire d'État en charge du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire dans un communiqué du mercredi 2 mars 2016.

À cette date, les consommateurs pourront s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition.

Pour cela, il leur faudra communiquer leur numéro de téléphone à Opposetel soit par courrier, soit par le biais d'un site web dédié. Ils recevront alors un récépissé précisant la date à laquelle leur inscription sera effective sachant que ce délai sera au maximum de 30 jours après la délivrance du récépissé. Le récépissé indiquera également la durée d'inscription sur cette liste d'opposition.

C'est un arrêté publié au Journal officiel du 28 février 2016 qui a désigné la société Opposetel pour gérer la liste d'opposition au démarchage téléphonique. La société dispose maintenant de trois mois pour mettre en place cette nouvelle liste d'opposition. Cet arrêté fait suite à la loi consommation de 2014 (article 9 et suivants).

RAPPEL : cette nouvelle liste remplace Pacitel dont le service a fermé le 1^{er} janvier 2016.

Comment obtenir le label : «Entreprises du patrimoine vivant» ?



Entreprise
du Patrimoine
Vivant

L'excellence
des savoir-faire
français

Le label des entreprises du patrimoine vivant (EPV) est une marque de reconnaissance de l'État, mise en place pour promouvoir les entreprises détenant un savoir-faire artisanal ou industriel, qui est rare, renommé ou ancestral, et repose sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité.

Toutes les entreprises exerçant une activité de production, de transformation, de réparation ou de restauration, y compris les entreprises du secteur alimentaire, sont éligibles (*sauf pour le secteur agricole qui bénéficie déjà de signes de qualité*).

Le label, attribué pour 5 ans, constitue une marque de reconnaissance officielle qui présente différents avantages pour l'entreprise qui bénéficie ainsi :

- d'une meilleure visibilité dans un réseau,
- d'un programme de communication globale sur les EPV (*participation aux salons, campagnes promotionnelles, etc.*),
- d'avantages fiscaux en matière de majoration **du crédit d'impôt apprentissage** et **de crédit d'impôt métiers d'art**.

Pour être éligible, l'entreprise doit être inscrite au répertoire des métiers (RM) ou au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Le dossier de candidature doit être adressé à l'Institut supérieur des métiers (ISM), qui assure le secrétariat de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant.

INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉTIERS (ISM)

Assure le secrétariat de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant (EPV)
pour l'attribution du label EPV

Par courrier : 28-30, rue des Peupliers 75013 Paris / **Par téléphone** : +33 1 44 16 80 46

Les chiffres clés au 31 mars 2016

SMIC HORAIRE : 9,67 € au 1^{er} janvier 2016

MINIMUM GARANTI : 3,52 € depuis le 1^{er} janvier 2015 (*non revalorisé au 01/01/ 2016*)

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 466,65 €. 39 heures hebdomadaires = 1 676,13 € avec majoration de 25% et 1 650,99 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 218 €/mois, 177 €/jour, 38 616 € pour 2016

Taux de base bancaire : 6,60% depuis le 15 octobre 2001

Taux EONIA (Marché Monétaire) : 0,2930% en mars 2016, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en janvier 2016, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 0,2%

INTÉRÊT LÉGAL 1^{er} SEMESTRE 2016 : pour les particuliers 4,54%,
pour les professionnels 1,01%

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (*chantiers*) = 8,90 €, dans les locaux (*pariers*) = 6,30 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,30 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT 2015 (par jour, pour les 3 premiers mois) : logement et petit déjeuner = 65,30 € (*départements 75, 92, 93 et 94*), 48,50 € (*autres départements*)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2015	1 632	1 614	1 608	
2014	1 648	1 621	1 627	1 625
2013	1 646	1 637	1 612	1 615
2012	1 617	1 666	1 648	1 639
2011	1 554	1 593	1 624	1 638
2010	1 508	1 517	1 520	1 533
% sur 1 an			- 1,17%	
% sur 3 ans			- 2,43%	
% sur 9 ans			+ 16,44%	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
4 ^e trimestre 2015	125,28	- 0,01%
3 ^e trimestre 2015	125,26	+ 0,02%
2 ^e trimestre 2015	125,25	+ 0,08%
1 ^{er} trimestre 2015	125,19	+ 0,15%
4 ^e trimestre 2014	125,29	+ 0,37%
3 ^e trimestre 2014	125,24	+ 0,47%
2 ^e trimestre 2014	125,15	+ 0,57%
1 ^{er} trimestre 2014	125,00	+ 0,60%
4 ^e trimestre 2013	124,83	+ 0,69%
3 ^e trimestre 2013	124,66	+ 0,90%

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2015 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,543	(D x 0,305) + 1 188 €	D x 0,364
6 CV	D x 0,568	(D x 0,320) + 1 244 €	D x 0,382
7 CV	D x 0,595	(D x 0,337) + 1 288 €	D x 0,401

Pour en savoir plus demandez conseil à votre expert-comptable ou sur le site du gouvernement : www.gouv.fr

A partir de 2015 RÉDUCTION FILLON en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : $C = (T/0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : FNAL à 0,10% dans la limite du plafond T = 0,2802

FNAL à 0,50% sur brut total T = 0,2842

RETRAITE : pour valider un trimestre, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 450,50 € au 1^{er} janvier 2016.



D'un puissant coup de sa machette laser, Gudule écarta le faisceau de fibres optiques qui masquait l'entrée du bureau et se rua à l'intérieur. Il ne reconnaissait rien. Ce n'était plus «son» centre des impôts. Quand il avait reçu l'appel au secours de son contrôleur préféré, il s'était précipité. La traversée de la ville et de sa banlieue dévastée par la chaleur humide ne lui avait pas posé trop de problèmes. Les piétons se déplaçaient avec une telle lenteur qu'ils ne constituaient pas vraiment des obstacles. Le seul vrai danger, c'était les rats.

Et c'était grâce à eux que Gudule transpirait sur un engin hybride.

Dès le début de ce siècle il avait compris quelles opportunités se présenteraient. Le dérèglement climatique était une promesse de prospérité pour un entrepreneur avisé, capable d'anticiper. Et Gudule, avec son imagination débridée, anticipait les événements les plus improbables. Il avait été le premier sinon le seul à comprendre que le marché de la lutte contre les rongeurs urbains allait exploser.

Aucun maître du monde ne pouvait en effet tolérer qu'un mammifère à grandes dents vienne dévorer les

l'entreprise du 21^e siècle

conduites et fils de toutes sortes qui lui tenaient lieu autant de système sanguin que de système nerveux. Pire encore : ceux qui s'étaient imaginé que les liaisons hertziennes ou autres, que tous ces trucs sans fil les sauveraient, se virent sauvagement détrompés lors de la publication dans la revue «Nature» des conclusions du groupe de travail «rats» des Nations Unies. On y montrait clairement que les cris des bestioles, soigneusement modulés -et des essais montraient que c'était à dessein- perturbaient jusqu'au plus sophistiqué des systèmes. La victoire des rongeurs apparaissait inéluctable.

Sauf qu'aucune espèce vivante ne tolérerait jamais qu'on tente d'entraver son développement. La lutte était permanente. C'était la vie même.

Gudule se battait sur deux fronts : l'accessoire, et la formation. Il vendait des tapettes à rats monstrueuses (que faisaient fabriquer pour lui dans la corne de l'Afrique des partenaires chinois) et des machettes classiques d'un côté, et des formations à leur utilisation, oubliée de tous, de l'autre.

Ce siècle, à défaut d'être spirituel, comme fulminé par les Malraux, serait celui du retour annoncé de notre héros dans le monde merveilleux de l'entreprise. D'où sa présence dans la jungle administrative. Son dossier égaré venait d'être repéré grâce au gps de la puce d'authentification intégrée au timbre fiscal apposé. Le problème, c'est que les services compétents étaient formels : le dossier Gudule émettait depuis le plus grand nid à rats ayant jamais existé sur la planète.

Aussi, en cette première moitié du XXI^e siècle, l'administration s'était-elle vue contrainte de faire appel au spécialiste pour qu'il retrouve son propre dossier.

En plus de la patience et du courage ce siècle demanderait une certaine abnégation.

pour Gudule, par ordre, l'illisible remplaçant...



Sur le chemin des lucioles et au-delà

La start-up Glowee a mis au point un système qui produit de la lumière à partir d'organismes vivants : des bactéries auxquelles a été ajouté le matériel génétique de certaines espèces marines présentes en eaux très profondes. Le tout a été placé dans de la gelée sucrée. Pour vivre, les bactéries vont... produire de la lumière. Tout simplement. Les applications sont nombreuses (enseignes, matériel urbain, objets design, etc.) mais leur durée de vie, limitée à quelques jours.

Journal du geek, 25/11/2015

Remise en question

La Haute Cour de Paris a inculpé le professeur Marc Fellous, ancien président de la Commission du génie biomoléculaire française, pour «usage de faux» à l'encontre de Gilles-Éric Séralini et de son équipe du laboratoire CRIIGEN. Ces derniers avaient dévoilé les effets du maïs génétiquement modifié NK 603 de Monsanto après avoir étudié, pendant 62 ans, ses effets sur 200 rats nourris de ce produit. Bilan : tumeurs cancéreuses, graves dommages et morts prématurées. Marc Fellous avait alors remis en question ces résultats en utilisant la signature d'un scientifique, sans son accord, pour donner du poids à ses allégations. Elles avaient ensuite été reprises par de nombreux médias, finissant de discréditer le travail des chercheurs du CRIIGEN.

Infoalternative, 12/01/2016

La tête dans les nuages

Voyager dans une bulle vitrée, au-dessus du fuselage d'un avion, avec une vue panoramique, est bientôt chose faisable. Windspeed technologies vient en effet de breveter ce concept qu'elle a baptisé SkyDeck. A l'intérieur, les passagers peuvent orienter leur siège à 360° grâce à un joystick. Certains aviateurs seraient déjà intéressés.

Tourmag.com, 07/01/2016

Par amour, et par amour seulement

La société japonaise Ravijour a commercialisé un soutien-gorge bardé de capteurs, assimilant des données en temps réel sur le rythme cardiaque de la personne qui le porte, son excitation et ses émotions. Si amour sincère il y a –*si les battements du cœur détectés sont considérés comme étant ceux du désir amoureux*–, le sous-vêtement s'ouvre de lui-même. Si Cupidon n'a pas fait son travail, le vêtement reste désespérément verrouillé.

Actinnovation, 30/01/2014

D'un centre automobile... à un espace sportif

Faire suer le client, tel est maintenant le cœur de métier d'un des centres de Kwik Fit, leader européen de l'entretien et de la réparation rapide automobile, qui a transformé un de ses centres mécaniques en club de fitness. Les visiteurs qui passent cette porte peuvent maintenant s'essayer à un programme inédit de remise en forme : 30 minutes d'exercices en utilisant uniquement des pneus pour, justement, «se débarrasser du pneu de l'après fêtes». L'offre a vocation à s'étendre en Angleterre et en Ecosse.

Influenzia, 14/01/2016

Quand Airbus et Uber s'associent

Le transport à la demande n'est plus limité au transport terrestre. L'avionneur européen Airbus s'associe avec le service américain de réservation de voiture Uber pour expérimenter le transport à la demande à bord d'hélicoptères. C'est le site d'innovation technologique d'Airbus dans la Silicon Valley qui servira de base pour ce marché pilote. L'objectif est «*de démontrer la viabilité d'un nouveau business model pour les opérateurs d'hélicoptères souhaitant accéder à une plus large base de clients*».

Challenges, 18/01/2016

CGA informations est diffusé aux adhérents de :

CGA 47 Agen, CGA des Cévennes Alès, CCGA Angoulême, CGA 74 Annecy, CGA de l'arrondissement d'Arles, CGA de l'Yonne Auxerre, CGA2B Haute-Corse Borgo, CGAIBA Cesson-Sévigné, CGAS Challes-les-Eaux, CENTREXPERT Chartres, CEPROGES Déols, CEDAGE Drôme-Ardèche Guilherand-Granges, CGA 52 Langres, CGA 02 Laon, CGA 13 Marseille, CEMOGEST Metz, CGA Aveyron Lozère Millau, CGA 06 Nice, CGA 30 Nîmes, CGAIB Rennes, CGA Ouest Rennes, CGA Centre France Saint-Amand-Montrond, CGIA de la Manche Saint-Lô, CGACTION Saint-Malo, CGA Les Landes de Gascogne Saint-Paul-lès-Dax, CGA Aisne Saint-Quentin, ADEG Seyssinet-Pariset, CGAAS Sisteron.

Le CGA 74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Le CGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

Aide embauche PME

□ UNE AIDE À L'EMBAUCHE SPÉCIALEMENT CRÉÉE POUR VOUS

En quoi consiste ce dispositif ?

Les embauches réalisées par les PME à partir du 18 janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, ouvrent droit, sous certaines conditions, à une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat (soit jusqu'à 4 000 €).

Cette prime est versée **pour les salaires jusqu'à 1,3 fois le SMIC** soit 22 877 € bruts annuels pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Cette prime est cumulable avec l'ensemble des autres dispositifs existants : réduction générale bas salaire, pacte de responsabilité et de solidarité, CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).

Qui en bénéficie ?

Pour en bénéficier, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- être une PME de 0 à 249 salariés en moyenne en 2015 quel que soit le statut (entreprises ou associations),
- **embaucher** en CDI, CDD de 6 mois et plus, transformation d'un CDD en CDI, contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.

Comment faire la demande de l'aide à l'embauche PME ?

Vous remplissez le formulaire CERFA de demande de prise en charge, l'imprimer et le signer.

Ce formulaire CERFA inclut une notice pour vous guider dans votre demande de prise en charge.

Il se trouve à l'adresse suivante : www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme

Vous devrez ensuite transmettre l'imprimé de demande à l'Agence des Services et de Paiement (ASP) dont vous dépendez (les coordonnées seront disponibles dans le formulaire de demande).

Dans les trois mois suivant l'échéance de chaque trimestre, vous devrez transmettre à l'ASP une attestation de présence des salariés et les documents demandés par l'agence (notamment bulletin de salaire, contrat de travail en cas de contrôle, RIB).

La prime sera versée par : virement dans le trimestre qui suit l'embauche, puis tous les 3 mois, par tranche de 500 €.

***Pour toute question sur le dispositif «embauche PME»
vous pouvez contacter le numéro suivant : 09 70 81 82 10***